

09 mai 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 mai 2003](#)

Cour de Justice des Communautés européennes

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment de deux protocoles (*) concernant l'interprétation par la Cour de Justice des Communautés européennes de la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles (**).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment de deux protocoles (*) concernant l'interprétation par la Cour de Justice des Communautés européennes de la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles (**).

Cette Convention régit les conflits de lois en matière d'obligations contractuelles. Les protocoles ont pour but de confier l'interprétation de ladite Convention à la Cour de Justice des Communautés européennes afin d'éviter qu'une jurisprudence divergente ne résulte des décisions des juges des Etats membres. (*) signés le 19 décembre 1988.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe